



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 138 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/74/121](#)). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2019 ([A/74/32](#)), dans lequel figure le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). Aux fins de cet examen, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 octobre 2019.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui fait suite à la résolution [73/270](#) et à d'autres demandes de l'Assemblée générale, porte sur des questions relatives à la gestion des réunions et des documents en 2018, sur des initiatives visant à obtenir des gains d'efficacité et sur des questions intersectorielles. **Le Comité consultatif note que le rapport n'a aucune incidence financière immédiate.**

3. Le Comité consultatif rappelle qu'il a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations sur la gestion des conférences au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2020, notamment sur le multilinguisme et l'égalité de traitement des langues officielles, la documentation et les services connexes, la charge de travail et la productivité des services de traduction, la diversité géographique dans les services de traduction, l'accessibilité et les personnes handicapées et les manifestations et réunions non inscrites au calendrier des conférences (voir [A/74/7](#), par. I.38 à I.72).



II. Stratégie de gestion des conférences

4. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 5 de son rapport sur le plan des conférences (A/73/93), le Secrétaire général a indiqué que la délimitation des attributions de chacun des quatre centres de conférence avait permis de donner corps à la stratégie d'harmonisation de la gestion des conférences. Au paragraphe 36 de sa résolution 73/270, l'Assemblée générale a noté que le Secrétariat avait mené à bien les évaluations internes relatives aux mécanismes d'application du principe de responsabilité et à la répartition entre la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles. Dans sa résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatorzième session de la suite donnée à ces évaluations internes et rappelé à cet égard, entre autres, le paragraphe 36 de sa résolution 72/19. **Le Comité consultatif prend note du modèle décentralisé utilisé pour les services de conférence et compte qu'en ce qui concerne la délégation de pouvoirs, des indicateurs de responsabilité clairement définis trouveront place dans un ensemble d'indicateurs clefs de performance, qui guidera l'utilisation des ressources et l'exécution des mandats dans un souci d'efficacité. Le Comité note également qu'il n'est pas rendu compte dans le rapport de la suite donnée aux évaluations internes, pourtant demandée par l'Assemblée, dans sa résolution 72/19 et compte que ces informations figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.**

5. En ce qui concerne la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Secrétaire général indique qu'en 2018, l'application de cette règle a entraîné des économies notionnelles de 819 424 dollars, soit 78 % de plus qu'en 2017 (A/74/121, fig. V). Il indique également que le surcroît de travail afférent à la coordination et au service des réunions tenues hors du centre de conférence où les organes concernés ont leur siège n'est pas comptabilisé comme un coût administratif à la charge de l'Organisation (ibid., par. 16).

III. Gestion des réunions et des documents

6. Le Secrétaire général signale que dans sa résolution 3491 (XXX), l'Assemblée générale a décidé que le cycle des réunions et conférences coïnciderait avec le cycle budgétaire et que dans sa résolution 72/266 A, elle a approuvé le remplacement, à titre expérimental, de l'exercice budgétaire biennal par un exercice annuel à compter du budget-programme de 2020. Il indique que compte tenu de ce changement, le Comité des conférences voudra peut-être, conformément à son mandat, lui demander d'établir, pour l'instant ou du moins pour la période expérimentale, un projet de calendrier annuel des conférences et réunions, qui corresponde au nouveau cycle budgétaire, et envisager d'approuver, en 2019, un calendrier portant sur l'année 2020 uniquement (A/74/121, par. 8).

Innovations en matière de gestion des réunions et des documents

7. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements concernant plusieurs innovations en matière de gestion des réunions (A/74/121, par. 19 à 28) et de gestion des documents (ibid., par. 50 à 53). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste complète des projets pilotes en cours au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et note que

celui-ci continue d'œuvrer à un grand nombre d'innovations et de projets pilotes, tels que les projets gText et gDoc 2.0, un outil de formation en ligne destiné au personnel des services linguistiques et un nouveau format de publication électronique accessible et interactif. **Le Comité accueille favorablement les initiatives du Département et compte que des renseignements sur les projets pilotes seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le rapport du Secrétaire général.**

Traitement des documents

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations détaillées sur le coût de production des documents de l'Organisation et le coût de l'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation en 2019, ainsi que sur les coûts des services de conférence (voir annexe).

Centre de conférence de Nairobi

9. Le Comité consultatif rappelle les informations relatives à la vétusté du centre de conférences de Nairobi, aux services de conférence limités qu'il était possible de fournir, à l'état des installations de conférence et à la nécessité de moderniser le centre qui ont été données par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/70/697](#)). Le Comité formulera dans son rapport sur la question des observations et des commentaires sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi que le Secrétaire général a exposées dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale ([A/74/471](#)).

Réunions non inscrites au calendrier des conférences

10. Au paragraphe 13 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'à New York, à Genève et à Vienne, les demandes d'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions non inscrites au calendrier des conférences et pour des manifestations parallèles ont augmenté, le nombre total de réunions tenues dans les quatre centres de conférence a augmenté de 3 %, passant de 33 975 en 2017 à 34 962 en 2018 ([A/74/121](#), fig. II). Il indique que par rapport à 2013, le nombre de réunions non inscrites au calendrier a augmenté de 40 %, celles-ci représentant 75 % de toutes les réunions tenues à New York et à Genève en 2018 et que cette augmentation a mis à rude épreuve les ressources allouées au service des réunions prévues au calendrier. Le Secrétaire général signale également que le Secrétariat commencera à facturer les services que nécessitent les séances qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental à New York (*ibid.*, par. 71). Le Comité consultatif a été informé qu'aucun crédit n'était prévu au budget ordinaire pour ces réunions et rappelle à cet égard ses observations et commentaires concernant un mécanisme de recouvrement des coûts afférents à l'organisation d'activités, de réunions et de manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental (voir [A/74/7](#), par. I.70, et [A/73/458](#), par. 10 à 15). **Il compte que des informations sur le mécanisme de recouvrement des coûts seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le rapport du Secrétaire général.**

11. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'un outil en libre-service a été mis en place à Genève pour estimer automatiquement les ressources et les incidences financières des services de conférence, des services techniques et des services d'appui nécessaires aux manifestations spéciales et réunions financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Ayant été testé avec succès en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, cet outil sera présenté aux missions permanentes ([A/74/121](#), par. 24). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'outil

en ligne permettait aux utilisateurs d'obtenir des devis en libre-service, de moduler les coûts en choisissant telles ou telles combinaisons de services et de savoir immédiatement ce que coûteraient les manifestations qu'ils envisageaient d'organiser au Palais des Nations. L'objectif était que les clients y voient plus clair et maîtrisent mieux la procédure de planification, ce qui permettrait de réduire et de simplifier les opérations de planification et la communication aussi bien pour les clients de l'Office des Nations Unies à Genève que pour les entités de l'Office qui assurent les services.

IV. Effectifs

12. Aux paragraphes 55 à 60 de son rapport, le Secrétaire général présente un certain nombre de mesures prises en 2018 concernant le recrutement à des postes linguistiques et la réduction des taux de vacance. Ces mesures comprennent notamment l'organisation de concours de recrutement à distance, des campagnes de communication élargies visant à attirer des recrues potentielles, la formation de recrues potentielles au moyen de stages rémunérés ou non, un projet pilote consacré à un outil d'évaluation à distance des interprètes et le recours aux médias sociaux. Au paragraphe 54 et dans le tableau 2 de son rapport, le Secrétaire général indique les taux de vacance de postes dans les principaux groupes professionnels, par centre de conférence, au 31 décembre 2018. **Le Comité consultatif prend note de la situation et encourage le Secrétaire général à s'attacher à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.**

Activités de collaboration et programme de stages

Déséquilibre entre les candidats qualifiés

13. En ce qui concerne les activités de collaboration, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [71/262](#), l'Assemblée générale a noté le sérieux déséquilibre qui existait entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non) et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existait entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session. Elle a par la suite réitéré cette demande au paragraphe 116 de sa résolution [73/270](#).

Mesures

14. Le Comité consultatif a été informé que le Département avait pris un certain nombre de mesures : a) il avait élargi ses activités de communication et veillé tout particulièrement à ce que les informations sur les concours de recrutement de personnel linguistique, les spécificités des métiers linguistiques à l'ONU et les qualités professionnelles recherchées parmi les candidates et candidats touchent tous les publics intéressés dans toutes les régions, se servant pour ce faire de divers outils de communication ; b) il avait mis en place une formation pratique à distance pour les étudiantes et étudiants en traduction et en interprétation, qui était accessible dans des conditions d'égalité par tous, y compris par les personnes handicapées, dans toutes les régions ; c) il avait organisé des concours de recrutement de personnel linguistique administrés à distance, auxquels les candidates et candidats, y compris les personnes handicapées, pouvaient participer dans des conditions d'égalité dans

toutes les régions ; d) il avait modifié les critères de recrutement pour les concours de recrutement de personnel linguistique appelé à traduire vers l'espagnol ou le français : les candidats ayant suivi une formation économique ou juridique ou ayant fait des études de traduction, par exemple, n'avaient pas besoin d'avoir une troisième langue, ce qui a permis d'élargir le vivier de candidats qualifiés originaires des régions moins bien représentées.

Programme de stages

15. En ce qui concerne le programme de stages du Département, le Secrétaire général indique au paragraphe 58 de son rapport que les services linguistiques du Secrétariat ont accueilli 85 stagiaires en 2018, ce qui représente 5 520 jours passés dans les services et 4 630 heures de supervision assurée par des fonctionnaires sous la forme de retours d'information, de coaching, de formations individuelles sur divers sujets et de conseils sur les perspectives de carrière. La plupart des stagiaires (76) étaient inscrits dans l'une des universités partenaires du Département. Au cours de l'année considérée, les services linguistiques ont également organisé 340 séances de formation ou d'information dans le cadre du Programme de collaboration avec les universités. Ayant revu ses accords de collaboration avec les universités partenaires, le Département a porté à huit le nombre d'universités avec lesquelles il a conclu un accord de formation pratique à distance en 2018.

16. Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations supplémentaires sur l'origine géographique des stagiaires des services linguistiques au cours des cinq dernières années et note qu'ils sont pour la plupart originaires d'un petit nombre de pays. Il a également été informé que les stagiaires avaient tous été sélectionnés conformément à l'instruction administrative régissant le programme de stages de l'Organisation ([ST/AI/2014/1](#)) après avoir fait acte de candidature sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. **Le Comité prend note des mesures qui ont été prises pour ce qui est du programme de stages et des accords de formation pratique à distance avec les universités partenaires et encourage le Département à redoubler d'efforts de sorte que les stagiaires des services linguistiques viennent d'horizons géographiques plus divers.**

Collaboration avec les universités

17. En ce qui concerne la collaboration avec les universités, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur les universités qui avaient signé un memorandum d'accord avec le Département et sur les critères qui avaient été appliqués. Il a également été informé que le Département était en train de mettre en œuvre des mémorandums d'accord avec quatre universités en Afrique et une université en Amérique latine et que des accords plus spécifiques avaient été passés avec trois autres universités d'Amérique latine et une université des Caraïbes.

18. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le projet de Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction, qui cherche à améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité en Afrique grâce à la création, dans cinq universités, de programmes de calibre international qui débouchent sur l'obtention d'une maîtrise, a été prolongé jusqu'en novembre 2019 sans que cela ait d'incidence financière ([A/74/121](#), par. 60). Le Comité consultatif a été informé que l'évaluation finale du projet était tournée vers l'avenir afin de bien cerner les enseignements et de fournir des informations sur la nature, l'ampleur et, si possible, les effets du projet pour les partenaires d'exécution, les bénéficiaires et les autres parties prenantes. L'évaluation était axée sur les enseignements à tirer de l'expérience de façon à orienter la planification future, à démontrer que l'apprentissage institutionnel avait été renforcé et que le principe de responsabilité avait été respecté,

et à faire des recommandations de nature à guider l'établissement d'un programme révisé qui aiderait à étayer la gestion globale de ce type de projets.

19. Le Comité consultatif note les activités de collaboration menées par le Département pour faire face à ses besoins en personnel et en particulier pour remédier, au moyen de mémorandums d'accord avec les universités, à la pénurie de candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes.

20. Le Comité consultatif prend note des mesures prises à ce jour et encourage le Département à poursuivre ses efforts, notamment en signant des mémorandums d'accord avec d'autres universités en vue d'accroître la diversité géographique du personnel des services linguistiques.

Concours à distance

21. Aux paragraphes 55 et 56 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur les tests administrés à distance pour le recrutement du personnel linguistique, plus particulièrement sur les sept concours de recrutement qui ont été menés à bien en 2018 et qui ont permis d'inscrire 143 lauréates et lauréats sur des listes de réserve en vue d'un futur recrutement à la classe des administrateurs. S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition géographique du personnel des services linguistiques par nationalité pour tous les centres de conférence. Il a été informé que des concours groupés de recrutement de personnel linguistique étaient organisés régulièrement pour constituer des listes de réserve dans lesquelles les quatre centres de conférence du Département et les commissions régionales pouvaient puiser. Les compétences et les qualifications dont doivent être dotés les éditeurs, les traducteurs, les rédacteurs de comptes rendus analytiques et les rédacteurs de procès-verbaux de séance étant très proches, les concours distincts ont été remplacés par un concours groupé qui sert à évaluer les compétences linguistiques des candidates et des candidats. Les lauréates et lauréats peuvent ensuite se voir proposer un poste dans l'un des domaines d'activité visés par le concours groupé (voir par. 22 ci-dessous).

22. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les épreuves étant facilement accessibles, puisque administrées à distance, les trois concours groupés portant sur la traduction, l'édition, la rédaction de procès-verbaux de séance et la préparation de copie, la correction d'épreuves et l'édition de publications avaient attiré un nombre record de candidatures, notamment de régions moins bien représentées, ce qui avait débouché sur un nombre de lauréates et de lauréats qui devraient permettre de répondre aux besoins des trois années à venir et de réduire le taux de vacance de postes du Service français de traduction en particulier. En outre, les concours groupés ont permis de réduire considérablement le nombre de concours devant être organisés et de rationaliser ainsi notablement la procédure de recrutement et aidé les services linguistiques à repérer des spécialistes des langues qui pourraient travailler comme temporaires ou comme vacataires (ibid., par. 55). Le Comité consultatif a été informé qu'avec la nouvelle formule des concours groupés, l'Organisation serait dotée d'un personnel plus polyvalent à même de traiter différents types de travaux et les lauréats disposeraient de perspectives de carrière plus larges dans les domaines d'activité susmentionnés. L'objectif était d'organiser des concours de recrutement de personnel linguistique tous les trois ou quatre ans avant que les listes de réserve soient épuisées. En outre, le Comité a été informé que les campagnes d'information du Département et la possibilité de passer le concours à distance avaient suscité un plus grand nombre de candidatures ; le temps consacré à l'organisation des épreuves et à l'évaluation des copies avait également diminué.

23. Au paragraphe 56 de son rapport, le Secrétaire général indique que le projet pilote consacré à un outil d'évaluation à distance des interprètes, mené en 2018, a permis de repérer certains problèmes techniques qui sont en train d'être réglés et que l'objectif était de tester l'outil lors du concours de recrutement d'interprètes de langue française en 2020, à condition qu'il offre des conditions de qualité identiques à celles offertes dans les centres d'examen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services de la gestion des ressources humaines se servaient de l'outil depuis plusieurs années et que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait procédé à des essais avec des interprètes indépendants. Les quatre centres de conférence ont examiné les résultats du projet pilote et conclu qu'il faudrait régler les problèmes techniques qui s'étaient posés avant que le Département puisse se servir de l'outil pour les concours. Le Comité a été informé que les problèmes techniques tenaient à Internet et à la configuration du matériel, principalement du côté des candidats, et que les derniers problèmes seraient réglés au stade de la simulation qui serait menée avant le concours.

24. Le Comité consultatif accueille favorablement le développement et l'utilisation accrue des concours de recrutement à distance et compte que ces modalités contribueront à accroître la diversité géographique du personnel des services linguistiques. Il rappelle également les observations et recommandations qu'il a formulées sur le projet de budget-programme pour 2020 concernant le multilinguisme et l'égalité de traitement des langues officielles, la charge de travail des services de traduction et la diversité géographique dans les services de traduction (A/74/7, par. I.48, I.49, I.51 et I.56).

V. Installations et accessibilité

25. Aux paragraphes 61 à 63 de son rapport, le Secrétaire général décrit les activités et initiatives visant à assurer l'accessibilité des services et installations de conférence pour les personnes handicapées. Il indique que des améliorations ont continué d'être apportées aux services d'accessibilité dans les services de conférence et ailleurs. **Le Comité consultatif continue de saluer les mesures d'accessibilité prises par le Département et rappelle ses observations et recommandations antérieures sur la question (voir aussi A/73/458, par. 20 et 21, et A/74/7, par. I.67 et I.68).**

VI. Conclusion

26. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

Annexe

Coût de la documentation et des services des séances en 2019

A. Production d'un document de l'ONU

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>		<i>Genève</i>		<i>Vienne</i>		<i>Nairobi</i>	
	<i>8 500 mots (26 pages)</i>	<i>10 700 mots (32 pages)</i>	<i>8 500 mots (26 pages)</i>	<i>10 700 mots (32 pages)</i>	<i>8 500 mots (26 pages)</i>	<i>10 700 mots (32 pages)</i>	<i>8 500 mots (26 pages)</i>	<i>10 700 mots (32 pages)</i>
Coût d'un document ^a	27 200	34 100	28 200	35 400	27 000	33 900	25 300	31 900

^a Le coût d'un document comprend le coût de la traduction, de la révision, du traitement de texte et de l'édition, ainsi que le coût de l'impression et de la distribution.

B. Services pour des réunions de deux jours ou moins

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'une journée de réunion dans les six langues officielles ^a	11 900	12 200	12 600	18 300

^a Coût total d'une journée de réunion dans les six langues officielles de l'Organisation.

C. Services pour des réunions de plus de deux jours

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'une journée de réunion dans les six langues officielles ^a	16 800	17 200	17 400	27 800

^a Coût total d'une journée de réunion dans les six langues officielles de l'Organisation.